

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DU DOUBS
 CANTON : Montbéliard-Ouest
 ARRONDISSEMENT : Montbéliard
 COMMUNE : BAVANS (25550)
 N° INSEE : 25048

Tampon Sous-préfecture

N° 52/2016

Nos réf. : AT/HB/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 23/06/2016	L'an deux mil seize le six juillet à vingt heures,
DATE D'AFFICHAGE : 06/07/2016	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Agnès TRAVERSIER, Maire
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 22 Votants : 25 Ayant donné procuration : 3 Absents excusés : 3 Absents : 2</i>	<i>Étaient présents :</i> TRAVERSIER Agnès, GIRARD Jean-Claude, ATAR Nathalie (arrivée à 20h05), DURY Bernard, JELIC Céline, GRISEY David, MORANDINI-HENRICI Séverine, VILMINOT Pascal, MULLER-FRAS Stéphanie, BORNE Aurélien, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, LIPSKI Jean-Pierre, NOIROT Catherine (arrivée à 20h10), DELMARRE Véronique, GORGULU Alpay, PLANÇON Aurélie, GLAB Grégory, GROSJEAN Aline, MÉRAUX Jocelyne, MAKSOUUD Mourad, RADREAU Sophie. <i>Étaient représentés :</i> SEGAUD Grégoire, MORASCHETTI Élisabeth, LOUYS Jean-Pierre.
OBJET : <i>Vente terrain communal à FAURECIA - Section AR n°391 Annule et remplace la délibération n°47/2016</i>	<i>Procurations données :</i> - SEGAUD Grégoire a donné procuration à TRAVERSIER Agnès, - MORASCHETTI Élisabeth a donné procuration à MAKSOUUD Mourad, - LOUYS Jean-Pierre a donné procuration à RADREAU Sophie. <i>Absents :</i> LALLAOUA Nora, CLAUDON Pierre.
RÉSULTAT DU VOTE : - <i>Pour : 25</i> - <i>Contre : 0</i> - <i>Abstention : 0</i>	Madame Jocelyne MÉRAUX est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention, décide de vendre à la Société FAURECIA SYSTEMES D'ÉCHAPPEMENT ou toute autre société substituée, la parcelle sise à Bavans, lieu-dit Bois sur Prés, cadastrée section AR n°391, d'une contenance de 53a 03ca, dont la Commune est propriétaire,

pour un montant de 7 000 €, valeur vénale actuelle suivant avis du Service des Domaines en date du 26/01/2016.

Les frais occasionnés par cette vente sont à la charge de l'acquéreur.
 Madame le Maire est autorisée à signer les documents liés à cette vente.

Fait et délibéré à Bavans, le 06/07/2016
 Ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour extrait conforme



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
 Transmise à la Préfecture le ..06/07/2016

Publiée le ..06/07/2016...

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire

